

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE du 20 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260320-DEL202618NBADJ-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le seize mars deux milles vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

**PRESENTS** : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND, Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ, Grégory JACQUOT, Séverine VINNITTI, Julien COLAS, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE, Danièle PRIMARD, Amaury COCHET, Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD, Jean-Philippe MONIN-BONNARD

**Secrétaire de séance** : Julien COLAS

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

**DEL 2026 18 Détermination du nombre d'adjoints au maire (article L.2122-2 CGCT)  
(Votée à la majorité mois 4 abstentions Manon PRIMARD, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD et Jean Philippe MONIN-BONNARD)**

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ,

Réuni le 20 mars 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoint au maire ;

Considérant que le maire doit disposer au minimum d'un adjoint et que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 23 membres et que le nombre d'adjoint doit donc être compris entre 1 et 6 ;

Sur proposition du Maire, il est proposé de fixer à 6 le nombre des adjoints ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide en application de l'article L.2122-2 du CGCT, que le nombre d'adjoints au maire est fixé à 6.

Suffrages exprimés :

Vote(s) pour : 19

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 4 : Manon PRIMARD, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD et Jean Philippe MONIN-BONNARD

Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260320-DEL202618NBADJ-DE



Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 23/03/2026 ;

Le Secrétaire,

Julien COLAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and a large, sweeping horizontal stroke that crosses the vertical line.

Le Maire,

Frédéric DUMOUCHEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal tail. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE ST-ANDRE-LE-GAZ' around the top edge and '(Isère)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a sun, a castle tower, and a plow.